

DECLARATION DE CONFORMITE RELATIVE AUX MATERIAUX ET OBJETS AU CONTACT DES DENREES ALIMENTAIRES

Je soussigné Monsieur : Frédéric Daggag

-Société TERRAILLON SAS – 1 rue Ernest Gouin – 78290 Croissy Sur Seine

agissant en qualité de Responsable Qualité déclare que le matériau et/ou l'objet référencé chez le client de la façon suivante **Gamme Access 2017** et caractérisé comme suit :

*famille du matériau : **métal***

est conforme aux exigences :

- du règlement 1935/2004/CE du 27 octobre 2004 ;
- du règlement 2023/2006/CE du 22 décembre 2006 modifié, relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires ;
- de la réglementation française en vigueur concernant les matériaux et objets au contact des denrées alimentaires, à savoir le décret sanction 2007-766 du 10 mai 2007, modifié par le décret 2008-1469 du 30 décembre 2008.
- S'agissant du matériau et/ou de l'objet décrit ci-dessus, cette conformité s'apprécie, au Regard de l'arrêté du 13 janvier 1976 relatif aux matériaux et objets en acier inoxydable au contact des denrées alimentaires

Le matériau et/ou l'objet référencé ci-dessus, dans les conditions normales et prévisibles d'emploi n'entraînant aucune modification inacceptable de la composition ou une altération des caractères organoleptiques de la denrée alimentaire, est apte:

Au contact de tous les types d'aliments

Au traitement thermique dont la cuisson
Température maximale 220°C

En toute hypothèse :

- La conformité s'entend sous réserve du respect des conditions de stockage, de manutention et d'utilisation prenant en compte les caractéristiques particulières du matériau ou objet, conditions telles que prévues par les usages ou les codes professionnels.

TERRAILLON SAS

1, rue Ernest Gouin – CS 50001 – 78293 CROISSY SUR SEINE – France
Téléphone : 01 30 15 41 50 – Télécopie : 01 30 15 41 51
SAS. au capital de 3 200 000 € - R.C.S. Versailles B 796 080 455

- En cas de changement du produit emballé, de sa composition ou de sa destination, ainsi que dans le cas d'une modification des conditions de mise en oeuvre du matériau ou de l'objet, la personne destinataire de la présente déclaration doit s'assurer de la compatibilité contenant/contenu dont il assume alors la responsabilité.

Cette déclaration de conformité a été établie sur la base des éléments suivants

Déclaration du fournisseur de matières premières composant le matériau objet de la déclaration.

Test de composition de l'acier

Cette déclaration est valide pour une durée de 5 ans. Elle devra être renouvelée dans tous les cas où la conformité à ce qui précède n'est plus assurée (renouvellement des essais, changement de matériau, changement de technologie, évolution de la réglementation).

Cette déclaration est établie en application de l'article 16 du règlement 1935/2004/CE, ainsi que du décret 2007-766 modifié.

Fait à Croissy sur Seine, Le 6 juillet 2017



TERRAILLON SAS
1 rue Ernest Gouin - CS 50001
78293 CROISSY/SEINE CEDEX
Tél : 01 30 15 41 51 - Fax : 33 (0)1 39 52 40 00
R.C.S. Versailles B 793 030 455

TERRAILLON SAS

1, rue Ernest Gouin – CS 50001 – 78293 CROISSY SUR SEINE – France
Téléphone : 01 30 15 41 50 – Télécopie : 01 30 15 41 51
SAS. au capital de 3 200 000 € - R.C.S. Versailles B 796 080 455

DOCUMENT D'INFORMATION COMPLEMENTAIRE

- Analyse de migration globale

Metal Content of Stainless Steel in Contact with Foodstuffs – French Arrêté of 13 January 1976 and French DGCCRF DM/4B/COM/001

Test Method :	Acid digestion followed by analysis using Inductively Coupled Plasma – Atomic Emission Spectrometer (ICP-AES)							
Note:	1. “%” = percentage by weight 2. Testing is conducted by audited subcontractor and results are reviewed by LNE Asia							
Requirements:	Maximum Allowable Limit (%)							
	Cr	Ta	Nb	Zr	Mo	Ti	Al	Cu
	≥13	≤1	≤1	≤1	≤4	≤4	≤4	≤4

- Analyses des substances sujettes à restriction (dont la migration spécifique)

Non applicable

Présence d'additifs à double fonctionnalité

Non applicable

Présence de matériaux recyclés

Non applicable

Présence de matériaux actifs et intelligents

Non applicable

Traitement thermique dont la cuisson

Maximum 220°C

Rapport surface / volume en contact avec la denrée alimentaire utilisée

Non applicable

Autres (ex. : auxiliaires technologiques, ...)

Non applicable

TERRAILLON SAS

1, rue Ernest Gouin – CS 50001 – 78293 CROISSY SUR SEINE – France

Téléphone : 01 30 15 41 50 – Télécopie : 01 30 15 41 51

SAS, au capital de 3 200 000 € - R.C.S. Versailles B 796 080 455

